

Académie Lorraine des Sciences

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2002

Les Membres et Sociétaires de l'Académie Lorraine des Sciences se sont réunis sur convocation en Assemblée Générale ordinaire le 10 janvier 2002, à 17h15, en l'Hôtel de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, Viaduc Kennedy.

Le Président J.M. Keller ouvre l'Assemblée Générale en présentant ses vœux de bonne année 2002.

Il fait part du récent décès de Mr Roger Bourgoïn, Sociétaire, et de deux deuils qui ont affecté sa famille et celle de Gino Tognolli. L'Assemblée observe une minute de silence.

Le secrétariat de séance est assuré par A. Bautz. Le Secrétaire Général G. Combremont donne la liste des excusés, évoque le décès de Melle Mory, belle-sœur du Président, présente ses vœux, adresse des remerciements à A. Bautz pour la publication de la Lettre de l'ALS.

L'Assemblée est alors invitée à délibérer sur l'ordre du jour.

1- Rapport moral du Président

Le rapport moral de l'année 2001 présenté par le Président est adopté à l'unanimité.

2- Rapport financier présenté par le Trésorier

Le bilan financier de l'année 2001 est présenté par J.F. Claudon.

Le Vérificateur aux comptes P. Boyer, après examen des pièces justificatives et des comptes, accorde son quitus au Trésorier.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

3- Mise en conformité de l'article V, titre II, des nouveaux statuts avec les prescriptions officielles. Corrections diverses.

Les statuts de l'Académie Lorraine des Sciences adoptés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 janvier 2001 ont été transmis au Ministère de l'Intérieur, puis soumis pour avis au Conseil d'Etat. Le Maître des Requêtes a demandé quelques modifications mineures de l'article V du titre II. Sous réserve de ces ajustements, le Maître des Requêtes a accepté de présenter les statuts de l'Académie lors de la séance du Conseil d'Etat de décembre 2001.

Le Président reprend l'article V alinéa par alinéa et signale les modifications demandées. Le Bureau devant comporter au maximum un tiers des membres du Conseil d'Administration, il est ramené à six membres : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire Général, un Secrétaire de séance, un Trésorier. Les deux postes de Trésorier Adjoint et d'Archiviste-Bibliothécaire sont supprimés. La fonction d'Archiviste-Bibliothécaire est rattachée à une des deux Vice-Présidences. Le CA comportera 18 membres : les six membres du Bureau, les cinq Présidents de section, et sept Conseillers. Actuellement ceux-ci sont au nombre de cinq, il est

nécessaire d'en élire deux supplémentaires. Dans le texte, le terme Société est remplacé par Académie, quelques fautes d'orthographe sont corrigées. Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

4- Intégration de deux nouveaux Conseillers dans la liste du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration propose comme nouveaux Conseillers deux personnes dont les domaines de compétences complètent celles des autres Membres du CA, Mr Jean-Pierre Jolas, Docteur en Pharmacie, et Gino Tognolli, Journaliste honoraire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5- Fixation du montant de la cotisation

Suite au passage à l'euro, le CA propose d'arrondir la cotisation 2002 à 29 euros (190,83 f au lieu de 190 f). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il propose que la cotisation 2003 soit maintenue à 29 euros, proposition adoptée à l'unanimité.

6- Questions diverses

A la demande de Mr Cordier, il est rappelé que pour devenir Sociétaire il faut en faire une demande écrite qui sera examinée par le CA. Après accord, le nouveau Sociétaire est présenté en séance publique par deux parrains.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président clôture l'Assemblée Générale ordinaire à 18h10.

Le Président, Dr J.M. KELLER

Le Secrétaire Général, G. COMBREMONT

Le Secrétaire de séance, A. BAUTZ, Docteur ès Sciences